

Programmes d'EPS en lycée : quelles avancées ?



Nous voilà donc avec de nouveaux programmes d'EPS pour le lycée ! Si vous avez suivi ces événements dans notre Revue et sur notre site Internet, vous aurez noté les péripéties qui ont accompagné l'écriture de ce texte et notre déception par à ce qu'il aurait pu être ! Je n'y reviens pas ! Essayons maintenant d'en faire une analyse plus distanciée et tenter de pointer quelques avancées pour notre discipline.

Ces nouveaux programmes d'EPS sont-ils à la hauteur des enjeux attribués au nouveau lycée ? Si l'on examine de près la finalité, on remarque une nouveauté par rapport à celle énoncée dans les programmes de 2010 : « former un citoyen [...] capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire ». Cette orientation est en phase avec un des objectifs du lycée : préparer les élèves à leur vie personnelle et professionnelle. Elle est également en adéquation avec le souhait que notre association avait exprimé : développer chez les adolescents l'habitude de pratiquer régulièrement et avec plaisir une activité physique de façon autonome et citoyenne tout au long de leur existence. Différentes formulations en témoignent dans le texte.

Deux des cinq objectifs généraux y contribuent directement : « Savoir se préparer et s'entraîner » et « Construire durablement sa santé ». Toutefois, bien qu'ils soient repris en partie dans les attendus de fin de lycée (AFL), leurs formulations restent très générales et n'en disent pas plus ! Par exemple pour le champ d'apprentissage (CA) n° 4 (mais c'est la même formulation générique pour tous les autres champs !) l'objectif se décline comme suit : « Se préparer et s'entraîner, individuellement ou collectivement, pour conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel ». Si l'on attend d'un programme qu'il précise ce qu'il y a à acquérir, on reste un peu sur notre faim ! Bien sûr, en complément, des « éléments prioritaires » sont énoncés pour atteindre ces AFL mais certains sont assez vagues et noyés au milieu d'autres éléments également très généraux. Gageons que les équipes auront à cœur de déterminer précisément ces AFL pour chaque APSA !

On peut souligner néanmoins une plus grande souplesse laissée aux enseignants, notamment dans la programmation des APSA sur le cursus du lycée, même si parfois cela pourrait se faire au détriment de l'approfondissement. Chaque APSA, en effet, peut être programmée une seule fois, mises à part celles du CA5. Plus grande souplesse également, et c'était une demande forte de notre part, concernant la possibilité donnée à l'enseignant concepteur « [...] d'organiser la pratique qui lui paraît la plus pertinente pour offrir des conditions d'enseignement optimales » au regard des AFL et du profil des élèves. C'est, selon nous, l'avancée la plus importante pouvant « libérer » l'innovation pédagogique en lycée, un peu muselée par les conditions de pratique imposées au baccalauréat. Espérons que les textes à venir sur l'évaluation au bac sauront garantir une certaine plasticité des formes de pratique proposées pour ne pas tuer cet élan dans l'œuf !

Je voudrais surtout profiter de cet édito pour remercier Mireille Avisse qui, avec ce numéro 278, a souhaité mettre fin à sa mission de coordination de notre revue *Enseigner l'EPS*. Depuis 2012, elle consacre un temps important de sa vie à faire en sorte que trois fois par an, un nouveau numéro de notre Revue professionnelle voit le jour. Et ce n'est pas une mince affaire ! Rechercher en permanence des auteurs potentiels, choisir les articles afin de constituer un numéro équilibré, les faire lire et valider par le comité de lecture, rester au contact et à l'écoute des auteurs pour des illustrations, des compléments d'articles à mettre en ligne, récolter les nouvelles des régionales et de l'association pour l'hyper-info, se coordonner avec l'éditeur pour la mise en pages finale est un travail de tous les jours. Depuis deux ans, cette mission est partagée avec Jean-Baptiste Chiama, ce qui a permis de passer le témoin de façon progressive. Mireille, Présidente d'honneur de l'AE-EPS, ne quitte pas l'association pour autant, elle reste au Conseil national et saura encore nous faire profiter de sa longue et riche expérience de l'association.

François LAVIE, président de l'AE-EPS

1) Voir l'édito et la page 30 du numéro 277 ainsi que l'URL : www.aeeps.org/actualite/3350-2019-02-19-17-29-46.html

Enseigner l'EPS N° 278 | Avril 2019

Directeur de la publication : François LAVIE

409, rue Célestin Tourres - 63115 MEZEL - francois.lavie@aeeps.org

Rédacteurs :

Coordination :

Mireille AVISSE : mireille.avisse@aeeps.org - 23, rue Raspail - 76600 Le Havre - 06 23 05 61 80

Jean-Baptiste CHIAMA : jean-baptiste.chiama@aeeps.org - 38, rue George V - 95600 Eaubonne - 06 72 89 29 37

Co-rédaction :

Jean-Baptiste CHIAMA - David ESTEVEZ

- Lionel AMATTE : lionel.amatte@aeeps.org

- Magali BOIZUMAUULT : magali.boizumault@aeeps.org

- Jean-Baptiste CHIAMA : jean-baptiste.chiama@aeeps.org

- David ESTEVEZ : david.estevez@aeeps.org

- Philippe GAGNAIRE : philippe.gagnaire@aeeps.org

- Betty LEFEVRE : betty.lefevre@aeeps.org

- Alain LEMOINE : alain.lemoine@aeeps.org

- Bastien REDDING : bastien.redding@aeeps.org

- Lucie MOUGENOT : lucie.mougenot@aeeps.org

- François POTVIN : francois.potvin@aeeps.org

- David ROSSI : david.rossi@aeeps.org

- Serge TESTEVIDE : serge.testevide@aeeps.org

- Thierry TRIBALAT : thierry.tribalat@aeeps.org

ENSEIGNER L'EPS est une publication trimestrielle.

Editeur : AE-EPS - 4, avenue de la Pelouse - 94160 Saint-Mandé

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2018 - ISBN : 978-2-902568-43-7

Pour toute demande d'abonnement ou d'expédition, s'adresser à :

Fabrice PAINDAVOINE - fabrice.paindavoine@aeeps.org

Abonnement (3 numéros par an) : 1 an : 36 € - Le numéro : 12 €

Pour toute observation concernant ENSEIGNER L'EPS, s'adresser au directeur de la publication. L'Association des Enseignants d'EPS, association Loi 1901, a été créée en 1936 par les Anciens Elèves de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique. Elle est ouverte à tous les enseignants d'EPS, étudiants et responsables. L'AE-EPS est agréée par le Ministère de l'Education nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public. Agrément, paru au Bulletin officiel n° 39 du 16 novembre 2017, et valable pour notre structure nationale mais aussi pour toutes nos régionales*.

Photo couverture : Yves Le Coz

Conception-Réalisation : Communicolor - 02 96 42 24 85
Rue de la Maladrerie - 22960 Plédran